

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

(11) N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

2 535 580

(21) N° d'enregistrement national : 82 18642

(51) Int Cl<sup>3</sup> : A 22 C 17/12.

(12)

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 4 novembre 1982.

(30) Priorité

(43) Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 19 du 11 mai 1984.

(60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

(71) Demandeur(s) : TEYSSEYRE Joseph et TEYSSEYRE Bernard. — FR.

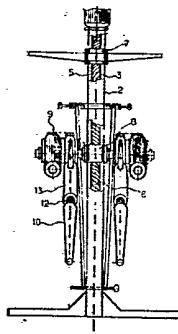
(72) Inventeur(s) : Joseph Teyssytre et Bernard Teyssytre.

(73) Titulaire(s) :

(74) Mandataire(s) : Burdipat et J. C. Trolliet.

(54) Machine pour écorcher les bêtes abattues.

(57) L'invention concerne une machine permettant d'écorcher les bêtes abattues de type mammifère tel que ovidés, bovidés, chevaux, etc., comportant un montant vertical 2 sur lequel est maintenue une vis sans fin 3 dont une partie 5 du filetage est dans un sens tandis que l'autre partie 6 est dans l'autre permettant lors de la rotation de la vis 3 par un moteur 4 le déplacement et écartement ou resserrement d'un support horizontal 7 supérieur destiné à recevoir les bêtes abattues et un support inférieur 8 sur lequel est maintenu de part et d'autre du montant un groupe-moteur 9 chacun étant raccordé à un bras 10 présentant un filetage 12 sur lequel se visse ou se dévisse une pièce écrou 13 freinée en rotation afin de permettre son déplacement lors de la rotation du bras dans un sens ou un autre de sorte à engendrer une fois la peau préalablement détachée des pattes arrière son pincement par la pièce écrou 13 et enroulement jusqu'à son arrachage de la bête durant la rotation dans un sens des bras et l'écartement des supports 7 et 8, la rotation des bras dans le sens inverse permettant d'extraire la peau enroulée.



FR 2 535 580 - A1

D

Vente des fascicules à l'IMPRIMERIE NATIONALE, 27, rue de la Convention — 75732 PARIS CEDEX 15

La présente invention concerne une machine permettant d'écarter les bêtes abattues de type mammifère tel que ovidés, bovidés, chevaux, etc..

On connaît l'écartage des bêtes abattues réalisé manuellement une fois la peau préalablement fendue ou tracée sous le ventre, les pattes et la tête, par coups de poing, arrachage ou par détachement au couteau, ce genre d'écartage est laborieux et long.

L'invention a pour but de palier aux inconvénients précédemment exposés.

10 L'invention a pour objet une machine pour écartager les bêtes abattues de type mammifère tel que ovidés, bovidés, chevaux, etc., caractérisée en ce qu'elle comporte un montant vertical sur lequel est maintenue une vis sans fin verticale dont une partie du filetage est dans un sens et l'autre partie dans l'autre sens reliée en une  
15 extrémité à un moteur pouvant tourner dans les deux sens pour engendrer la rotation de ladite vis dans les deux sens, en partie supérieure de la vis sans fin un support horizontal est vissé, il se déplace lors de la rotation de ladite vis en même temps qu'un support vissé sur la partie inférieure de la vis, le support horizontal supérieur est destiné à suspendre les bêtes abattues et il est guidé dans ses déplacements par le montant vertical, le support inférieur sert à maintenir et guider horizontalement deux groupes-moteur prolongés chacun par un bras mobile présentant à proximité de leur raccordement avec le moteur une partie filetée permettant de visser une pièce écrou  
20 freinée de sorte à pouvoir se déplacer lors de la rotation desdits bras dans un sens ou l'autre jusqu'à son blocage sur l'épaulement du bras ou inversement de telle sorte que, lorsque la bête abattue est suspendue sur le support horizontal supérieur par ses pattes arrières et la peau préalablement détachée au niveau desdites pattes arrières lors  
25 de l'opération de fendage ou tracé sous le ventre, pattes, etc., ladite peau soit bloquée durant la rotation des bras sur l'épaulement par la pièce écrou provoquant par la suite durant la continuation de rotation, l'arrachage et l'enroulement de ladite peau alors que les supports s'éloignent entre eux lors de la rotation de la vis sans fin, inverse-

ment une fois la peau arrachée, celle-ci est soustraite des bras par rotation inverse desdits bras. Afin de permettre le guidage des groupes-moteur, chacun des groupes est solidaire d'un guide vertical réglable en écartement en ses deux extrémités, le réglage permettant 5 d'adapter la position des bras suivant le volume de la bête à écorcher et compenser le volume de la peau enroulée.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront plus clairement de la description qui va suivre faite en regard des dessins joints donnés à titre d'exemple non limitatif, où :

- 10 - la figure 1 est une vue de face de la machine,  
- la figure 2, le détail d'un bras rotatif.

Telle que représentée figures 1 et 2, la machine comporte un socle 1 sur lequel est maintenu un montant vertical 2 supportant une vis sans fin 3 reliée en sa partie supérieure à un moteur 4 pouvant 15 tourner dans les deux sens, la vis sans fin 3 présentant en sa partie supérieure un filetage 5 dans un sens et en partie inférieure un filetage 6 de sens opposé, la partie supérieure de la vis permettant lors de sa rotation le déplacement d'un support horizontal 7 destiné à suspendre la bête abattue par ses pattes arrières tandis que la partie 20 inférieure est destinée à permettre le déplacement d'un support inférieur 8 de part et d'autre duquel est maintenu un groupe moteur 9 mobile horizontalement sur un axe 24, chacun des groupes-moteur étant raccordé à un bras 10, ledit bras 10 présentant en son extrémité 11 un filetage 12 sur lequel se visse ou se dévisse une pièce écrou 25 13 freinée en rotation par un frein 18 réglable en pression afin de permettre son déplacement lors de la rotation du bras et ce jusqu'à son blocage sur l'épaulement 14 du bras 10. De sorte à permettre le guidage de chaque groupe moteur 9 lors du déplacement des supports 7 et 8 un guide 15 est prévu, celui-ci est réglable en ses extrémités 30 16 et 17 de manière à faire correspondre la position des bras 10 selon le volume de la bête à écorcher et compenser le volume de la peau enroulée sur lesdits bras 10, une fois la bête mise en place sur le support 7 et la peau préalablement détachée au niveau des pattes arrières lors de l'opération de fendage ou tracé, bloquée par la

pièce écrou 13 sur l'épaulement 14 lors de la rotation desdits bras, la peau durant la rotation des bras 10 et le déplacement des supports 7 et 8 étant arrachée de la bête et enroulée sur les bras 10, ladite peau étant extraite des bras 10 par rotation inverse desdits bras 10.

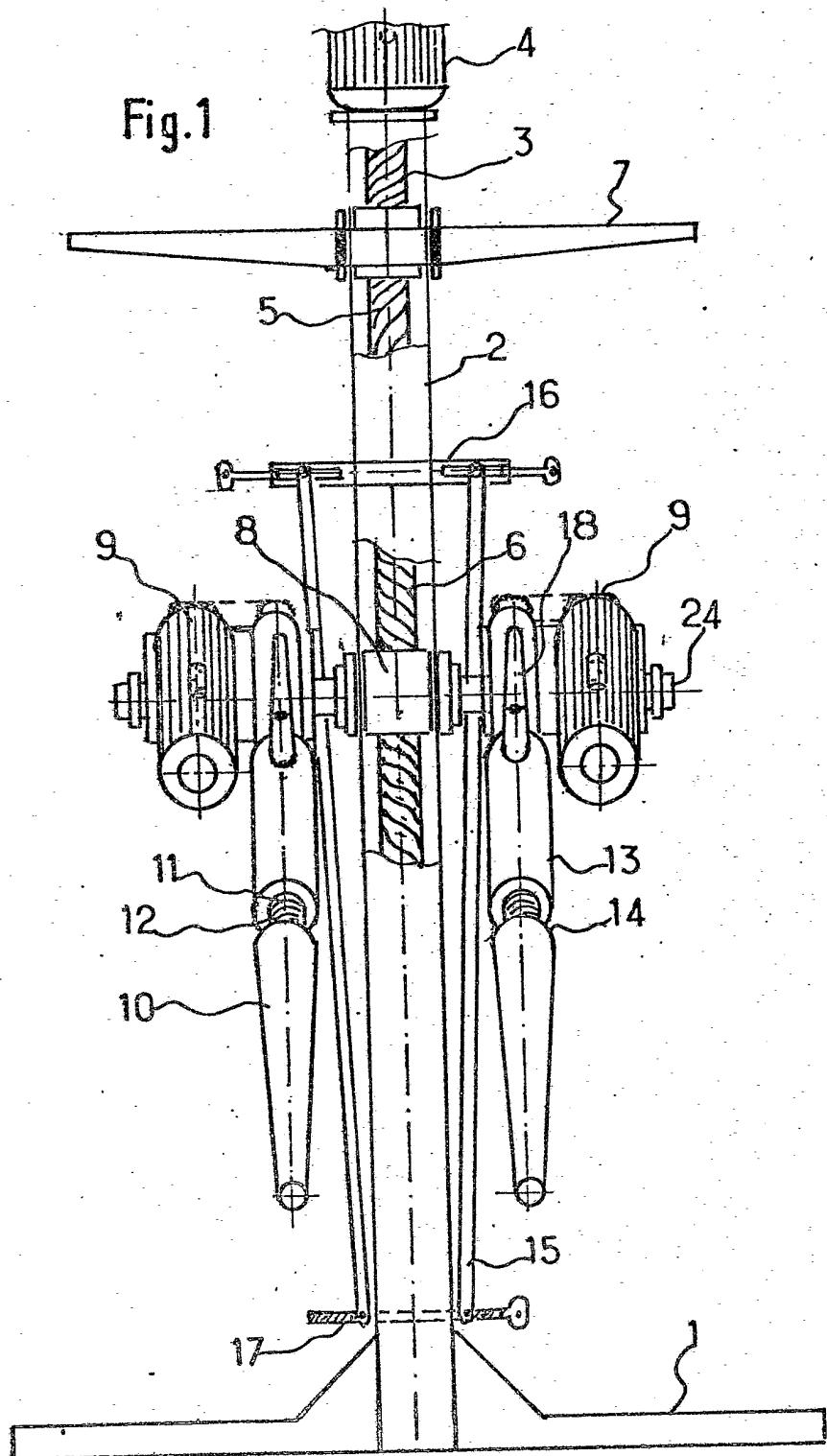
Afin de parfaire le blocage de la peau sur les bras 10, selon une variante de réalisation, la pièce écrou 13 en son extrémité 19 est pourvue de picots 20 tandis qu'entre la partie filetée 12 et l'épaulement 14 des bras 10 est disposée une rondelle 21 solidaire d'un roulement 22, dotée elle aussi de picots 23, la rondelle 21 pouvant tourner librement est bloquée lors du serrage de la pièce écrou 13 tandis que lors du desserrage et son déblocage elle facilite l' extraction de la peau enroulée.

REVENDICATIONS

- 1°) Machine pour écorcher les bêtes abattues caractérisée en ce qu'elle comporte un montant vertical 2 supportant une vis sans fin 3 reliée en sa partie supérieure à un moteur 4, la vis sans fin présentant deux filetages de sens opposé permettant lors de la rotation de la vis 3 le déplacement d'un support supérieur 7 sur lequel est accrochée la bête abattue et un support inférieur 8 maintenant de part et d'autre du montant 2 un groupe moteur 9 mobile, prolongés chacun par un bras 10 permettant lors de leur rotation et déplacement des supports 7 et 8 l'enroulement et l'arrachage de la peau des bêtes.
- 10 2°) Machine pour écorcher les bêtes abattues selon la revendication 1 caractérisée en ce que les bras 10 présentent à leur extrémité 11 un filetage 12 sur lequel se visse ou se dévisse une pièce écrou 13 freinée en rotation et ce jusqu'au blocage de la peau préalablement détachée de la bête sur l'épaulement 14.
- 15 3°) Machine pour écorcher les bêtes abattues selon la revendication 1 caractérisée en ce que les groupes-moteur sont dirigés durant le déplacement du support 8 par un guide 15 réglable en ses extrémités 16 et 17.
- 4°) Machine pour écorcher les bêtes abattues selon la revendication 1 caractérisée en ce que l'extrémité 19 de la pièce écrou 13 est pourvue de picots 20 pour parfaire le blocage de la peau.
- 5°) Machine pour écorcher les bêtes abattues selon les revendications 1 et 4 caractérisée en ce que entre la partie filetée 12 et l'épaulement 14 des bras 10 est disposée une rondelle 21 dotée de picots 23 solidaire d'un roulement 22.

1/2

Fig. 1



2 / 2

Fig. 2

